

**Document de travail au 25 puis 31 août 2021**

## ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

### PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<b>Maintien des cours</b>	En présentiel	En présentiel <i>Rentrée du 2/09</i>	En présentiel	En présentiel en 6° et 5° En présentiel alterné en 4°, 3° (demi-effectif)
<b>Protocole sanitaire</b>	Maintien des gestes barrière, dont la désinfection des mains à l'entrée et à la sortie du collège (réalisée par le service de vie scolaire) et l'aération régulière des classes.			
	Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves.		Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves.	
	Maintien de l'organisation des cours dans les salles habituelles avec désinfection des mains à chaque entrée dans la classe et aux récréations (départ /retour) réalisée par les professeurs.		- Entrées décalées au collège, - Une salle = une classe (sauf salles spécialisées), - Désinfection des mains à chaque récréation (départ retour) réalisée par les professeurs, - Désinfection WC aux récréations (agents).	
	Désinfection des surfaces une fois par jour réalisée par les agents	Désinfection des surfaces des espaces communs plusieurs fois par jour et une fois par jour salle (agents).	Désinfection des surfaces des espaces communs plusieurs fois par jour et une fois par jour salle (agents). Salle spécialisée à chaque changement (professeur et vie scolaire).	
<b>Activités physiques et sportives</b>	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	• Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
<b>Protocole en cas de contamination</b>	Éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) et récupération des cours auprès de l'élève relais de leur classe.			

#### Les parents sont clairement informés :

- De leur rôle dans [le respect des gestes barrières](#) (explication à leur enfant, fourniture de masques et de mouchoirs en papier jetables, consignes concernant l'utilisation des poubelles, etc.) ;
- De la nécessité de surveiller d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au collège (notamment la température doit être inférieure à 38 °C) et de le garder au domicile si ces symptômes sont présents;
- Des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez leur enfant ; consignes sanitaires à suivre ou sur le contact tracing, en contactant la plateforme de l'Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d'un appel); Si l'état de santé de la personne infectée évolue, contacter sans attendre le médecin traitant ou un médecin pour le prendre en charge via l'Assurance Maladie au 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix d'un appel);
- De la nécessité de déclarer au collège (03.80.52.20.55) la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- De la nécessité de respecter les horaires d'entrée au collège (notamment en cas d'entrées décalées) pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.